

LES CLASSIFICATIONS EN DROIT ADMINISTRATIF

24 janvier 2020



Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Campus Port-Royal
37, bd Port-Royal *
75013 Paris
Bât 1, 2^{ème} étage, Salle 13

 INSTITUT DES SCIENCES
JURIDIQUE & PHILOSOPHIQUE
DE LA SORBONNE - UMR 8103
Centre d'Etudes et de Recherches
sur l'Administration Publique - CERAP

 UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE
ÉCOLE DOCTORALE
DROIT DE LA SORBONNE
Département de droit public

 IJRS Institut de
Recherche
Juridique de
la Sorbonne
Sorbonne Fiscalité & Finances Publiques

* Entrée sur le site Port-Royal : Carte professionnelle Université Paris 1 ou se munir du présent programme.

Service public administratif et service public industriel et commercial, contrat administratif et contrat privé, police et service public, domaine public et domaine privé, etc. A l'instar des autres disciplines du droit, le droit administratif repose sur de nombreuses classifications souvent binaires. La plupart d'entre elles ont été progressivement élaborées au cours des XIXe et XXe siècles par le juge administratif lui-même et/ou pensées par les doctrines universitaire et organique pour rendre compte des règles et de la jurisprudence administratives. Elles continuent aujourd'hui à structurer la manière d'enseigner et de pratiquer le droit administratif.

La journée d'études organisée le 24 janvier 2020 a pour ambition d'interroger ces classifications : leur formation, les fonctions qu'elles assurent et leur consistance. Elle sera aussi l'occasion de réfléchir à la pérennité desdites classifications dans un contexte marqué par l'europanisation du droit français, l'hybridation et la banalisation croissantes du droit de l'administration et encore le développement de la codification des règles qui régissent l'activité administrative.

La journée d'études associe les différentes structures de recherche en droit administratif de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne : l'ISJPS-CERAP, l'IRJS et le Département droit public de l'Ecole doctorale de droit de la Sorbonne.

8h45 : Mots de bienvenue

Matinée

Sous la présidence de Maryse DEGUERGUE
Professeure émérite de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Introduction

9h00

- *Les classifications et la formation historique du droit administratif*

Rapporteur : Brice LANIYAN – Doctorant, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Discutante : Pascale GONOD – Professeure, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

I - Classifications et catégories à l'épreuve

Les personnes

9h30

- *La distinction des autorités administratives indépendantes et des autorités publiques indépendantes*

Rapporteur : Yannis HAMACHE – Doctorant, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Discutante : Christine PAUTI – Maître de conférences, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Les missions

10h

- *La classification des fonctions de l'administration (police et service public)*

Rapporteur : Thibaud MULIER – Maître de conférences, Université Paris Nanterre

Discutant : Norbert FOULQUIER – Professeur, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

10h30 : Débat et pause

11h

- *La distinction entre SPA et SPIC*

Rapporteur : Armand DESPRAIRIES – Doctorant, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Discutante : Sophie NICINSKI – Professeure, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

11h30

- *La distinction entre police générale et police spéciale*

Rapporteur : Jean-Baptiste GUYONNET – Doctorant, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Discutant : Olivier RENAUDIE – Professeur, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

12h00 : Débat et déjeuner

Après-midi

Sous la présidence de Catherine TEITGEN-COLLY
Professeure émérite de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

II - Les actes

13h00

- *La classification des actes administratifs unilatéraux*

Rapporteur : Benjamin POUCHOUX – Doctorant, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Discutante : Maryse DEGUERGUE – Professeure émérite, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

13h30

- *La distinction entre mesure de police et sanction*

Rapporteur : Natacha PAGET-BLANC – Doctorante, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Discutant : Xavier DUPRE DE BOULOIS – Professeur, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

14h

- *La distinction entre les parties au contrat, les concurrents et les autres tiers*

Rapporteur : Valentin VINCE – Doctorant, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Discutante : Rozen NOGUELLOU – Professeure, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

14h30 : Débat et pause

Les moyens

15h

- *La classification des agents de la fonction publique*

Rapporteur : Ioannis MICHALIS – Doctorant, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Discutant : Pierre BOURDON – Professeur, Université de Cergy-Pontoise

15h30

- *Utilisation et occupation du domaine public*

Rapporteur : Vivian LAUGIER – Doctorant, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Discutante : Sabine BOUSSARD – Professeure, Université Paris Nanterre

Le contrôle

16h

- *Légalité externe et légalité interne*

Rapporteur : Alexandre ALVES – Doctorant, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Discutant : Paul CASSIA – Professeur, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

16h30

- *La classification des régimes de responsabilité*

Rapporteur : Théo DUCHARME – Maître de conférences, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Discutante : Sara BRIMO – Maître de conférences, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

17h : Débat et pause

III - Perspectives

17h30

- *L'échelle comme éventuel substitut aux classifications*

Xavier DUPRE DE BOULOIS – Professeur, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Jeanne DARRACQ, Laura DUFOUR, Julien LANCELIN, Adèle LEJEUNE et Silvère TEXIER – Etudiant(e)s du M2 Droit public Fondamental de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

